



Une entreprise française visée par une plainte pour complicité de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et du crime de génocide

## Description

Par l'Agence Média Palestine, le 21 avril 2026



L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), soutenue par un collectif rassemblant syndicats et organisations solidaires, a annoncé ce matin avoir déposé plainte auprès du Parquet national anti-terroriste (Pnat), une plainte contre X visant la société française FedEx Express FR, qu'elle accuse de complicité de crime de guerre, complicité de crime contre l'humanité et complicité de crime de génocide.

L'association reproche à la filiale française du transporteur américain d'« avoir mis en œuvre le transport, l'acheminement et la livraison de composants essentiels d'avions de combat depuis les États-Unis vers Israël via la France », du matériel qui a servi à « entretenir et réparer des avions de combat F-35 utilisés par l'armée de l'air israélienne » dans des « bombardements et des missions de surveillance à Gaza ».

---

«*Chaque acteur impliqué dans la chaîne d'approvisionnement du génocide en Palestine doit rendre des comptes*», expliquaient ce matin les coordinateur·ices de cette plainte lors d'une conférence de presse, soulignant que leur action est soutenue par une coalition de mouvements populaires, organisations associatives et syndicales en France : NIDAL, UJFP, JURDI, Stop Arming Israël France, la campagne BDS France, la CGT 93, Sud Arién.

La plainte s'appuie en grande partie sur le rapport [«Les dessous des exportations militaires françaises vers Israël»](#), co-publié la semaine dernière par [Urgence Palestine](#). Le rapport répertorie 117 cargaisons envoyées entre début avril et fin octobre 2025 des Etats-Unis à Israël et ayant fait escale à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, toutes prises en charge par la société FedEx Express FR.

C'est la diversité des acteurs impliqués, de la société civile aux syndicats en passant par les associations, qui fait la force de cette mobilisation, comme l'expliquait la semaine dernière Olfa, membre du Palestinian Youth Movement. Elle rappelait que l'embargo prononcé par l'Espagne a donné naissance à ces mobilisations populaires : «*ce sont les sociétés civiles qui changent l'histoire. En nous réunissant autour des syndicats, notamment portuaires et ariens, la campagne People's Embargo for Palestine tend à transformer les revendications populaires en empêchement concret de la complicité des États dans le génocide.*»

Si FedEx, selon une rhétorique similaire à celle du gouvernement français, affirme ne pas effectuer de transport d'armes ou de munitions en direction d'Israël, la plainte de l'UJFP démontre d'une part que les cargaisons comportaient des composants d'avions de combats utilisés pour commettre des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et le crime de génocide, et d'autre part que FedEx a effectué ces transits en connaissance de cause.

L'enjeu de cette plainte, au-delà de démontrer la complicité de la France, est de montrer la chaîne logistique économique qui nourrit et appareille le génocide et l'appareil colonial israélien», explique Thomas Nayla, administrateur de l'association franco-palestinienne Nidal, qui a coordonné l'action en justice. «*Cette plainte contre X pour complicité de crime de guerre et crime contre l'humanité demande à la justice française d'enquêter sur l'ensemble des responsabilités des entreprises et compagnies ariennes présentes à Paris Charles de Gaulle et impliquées dans l'export et le transit de pièces militaires pour Israël. Nous visons plus particulièrement Fedex France étant donné son implication spécifique et que Fedex (à!) est un vrai appareil de la logistique israélienne pour F35.*»

À lire aussi sur le site de l'Agence Média Palestine :  
<https://amp.kordoo.net/blog/2026/04/07/exportations-militaires-francaises-vers-israel-deux-ans-et-demi-de-mensonges/>

**date créée**  
2026/04/21